

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 1er décembre 2021

Présents : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET – Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Audrey ABADIE – Patrice SANGARNE – Annabelle CUMENGES - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Gilles BICHEYRE à Véronique-PORTET – André TRIGANO à Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL-VIGNOLES- Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021

I – RENOUELEMENT URBAIN

1-1. Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ANRU

Le Conseil a approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ANRU, visant notamment la révision substantielle de certains coûts liés à l'opération de démolition de La Gloriette.

UNANIMITE

II - URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

2-1. Convention opérationnelle tripartite avec l'établissement foncier d'Occitanie, la CCPAP et la ville de Pamiers : quartier de Marassé

Le Conseil a approuvé le projet de convention opérationnelle « Quartier Marassé » entre l'EPF (*Etablissement Public Foncier Occitanie*), la CCPAP (*Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées*), et la commune de Pamiers, d'une durée de 5 ans, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie habitat, commerce de proximité et mobilité sur ce quartier.

9 VOIX CONTRE

2-2. Acquisition d'un terrain nu sis rue d'Emparis – élargissement de la voie publique

Le Conseil a approuvé l'acquisition d'un terrain nu sis rue d'Emparis à Pamiers (09100), d'une surface de 16m², cadastré section K numéro 3373, appartenant à la SPL ARAC OCCITANIE, représentée par son directeur général, Monsieur Aurélien JOUBERT, dont le siège social est domicilié 55 Avenue Louis Bréguet – 31028 TOULOUSE CEDEX, au prix d'1 €, non recouvrable.

UNANIMITE

2-3. Cession d'un terrain nu sis avenue du 9^{ème} RCP au profit de la SECAR

Le Conseil a approuvé la cession d'un terrain nu sis avenue du 9^{ème} RCP à Pamiers (09100), cadastré section AN numéros 207 et 209, d'une contenance de 812m², au profit de la SAS FINANCIERE SECAR, représentée par son directeur général, Monsieur Carlos PINTO, dont le siège social est domicilié rue Victor Hugo à Foix, ou toute autre société appartenant au groupe « FINANCIERE SECAR » et ses associés, au prix de 10.000 € (soit environ 12,32 €/m²).

9 ABSTENTIONS

III - TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1. Convention déneigement Commune de Pamiers / Conseil Départemental de l'Ariège

Le Conseil a approuvé la conclusion de la convention entre la commune de Pamiers et le Conseil Départemental de l'Ariège dans les termes suivants :

- Le Conseil Départemental de l'Ariège assurera le déneigement de la voie communale n°14 (*boulevard des Usines et chemin des Cimes*), longueur 1630 mètres.
- La commune de Pamiers assurera le déneigement de la route départementale n°10 (*rue de Loumet et rue Saint Vincent*), longueur 715 mètres.

UNANIMITE

3-2. Contrat entre l'éco-organisme ALCOME et la ville en charge de la salubrité publique élargie aux produits de tabac

Le Conseil a approuvé l'engagement de la ville sur la démarche de salubrité publique et notamment le contrat avec l'éco-organisme ALCOME, chargé de la gestion des mégots.

9 ABSTENTIONS

3-3. Aménagement de l'avenue du 9^{ème} RCP – Demandes de subventions

Le Conseil a validé le plan de financement de l'opération dénommée « aménagement du 9^{ème} RCP », d'un montant estimé à 1 549 835 € H.T sur 2 exercices, et a autorisé le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Europe (429 868 €), de l'Etat (DETR : 150 000 € et DSIL : 300 000 €) et du Conseil départemental de l'Ariège (360 000 €).

UNANIMITE

IV- CULTURE / PATRIMOINE CULTUREL

4-1. Délégation du Maire : fixation des tarifs publics à compter de 2022 – Programmation culturelle

Le Conseil a délégué au Maire le pouvoir de fixer des tarifs des spectacles vivants programmés dans le cadre de la saison culturelle 2022.

6 ABSTENTIONS

3 VOIX CONTRE

V -FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

5-1. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants de la Commune

Le Conseil a désigné les représentants de la commune de Pamiers au sein de la CLECT : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, issus de son conseil municipal.

UNANIMITE

5-2. Ouverture de crédits d'investissement - Exercice 2022 - Budget principal

Le Conseil a autorisé l'ouverture de crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2022, au budget principal, dans la limite d'un montant de 2 752 000 €, ventilé aux chapitres 20 (*immobilisations incorporelles*), 204 (*subventions d'équipement versées*), 21 (*immobilisations corporelles*), et 23 (*immobilisations corporelles en cours*).

9 ABSTENTIONS

5-3. Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2022- Budget annexe Eau

Le Conseil a autorisé l'ouverture de crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2022, au budget annexe Eau, dans la limite d'un montant de 225 000 €, ventilé aux chapitres 21 (*immobilisations corporelles*) et 23 (*immobilisations corporelles en cours*).

9 ABSTENTIONS

5-4. Décision modificative n° 1 - Budget principal

Le Conseil a approuvé la décision modificative n° 1 du budget principal et a autorisé les virements de crédits permettant d'ajuster les prévisions budgétaires, de chapitre à chapitre.

9 ABSTENTIONS

5-5. Pertes sur créances irrécouvrables

Le Conseil s'est prononcé favorablement pour l'admission en créances éteintes d'une somme totale de 6 069,77 €.

9 ABSTENTIONS

5-6. Apurement d'un compte d'attente – solde de retenues de garanties antérieures à 2014

Le Conseil a autorisé l'apurement du compte d'attente 40471, retraçant des retenues de garanties non restituées, antérieures à 2014, pour un montant de 50 111,75 €, par l'émission d'un titre de recettes au compte 773 « mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale ».

9 ABSTENTIONS

5-7. Fixation de la durée d'amortissement des frais d'études et des frais de publication non suivis de travaux

Le Conseil a fixé à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études et les frais de publication et d'insertion des appels d'offre imputés au compte 203, lorsqu'ils n'ont pas été suivis de la réalisation de l'investissement concerné.

9 ABSTENTIONS

5-8. Versement d'avance sur subvention aux associations

Le Conseil a alloué aux associations ayant perçu une subvention non exceptionnelle d'au moins 3 000 € en 2021, une avance de 50 % de cette subvention ; celle-ci sera effective lorsque le dossier de demande sera déposé, et ce avant le 15 janvier 2022.

6 ABSTENTIONS

5-9. Subventions exceptionnelles aux associations

Le Conseil a approuvé l'attribution de subventions exceptionnelles, d'un montant total de 32 400 €, à 16 associations.

6 ABSTENTIONS

3 VOIX CONTRE

5-10. Adhésion de la commune au service commun de la commande publique de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)

Le Conseil a approuvé l'adhésion de la ville de Pamiers au service commun de la commande publique de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP), à compter du 1^{er} janvier 2022 et le projet de convention réglant les effets de la création de ce service commun de la commande publique, entre la CCPAP et la commune de Pamiers.

UNANIMITE

5-11. Convention constitutive de groupement de commandes permanent conclu entre la ville de Pamiers et la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)

Le Conseil a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent, entre la CCPAP et la commune de Pamiers ainsi que l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPAP comme le coordonnateur.

UNANIMITE

VI - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

6-1. Convention de financement – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le Conseil a approuvé la démarche de signature d'une convention avec la région académique ayant pour objectif d'engager la collectivité à acquérir les équipements numériques, les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles élémentaires avant le 30/12/2022.

UNANIMITE

6-2. Grille tarifaire 2021-2022 ALSH mercredi et vacances tarif ½ journée avec repas

Le Conseil a approuvé la grille tarifaire 2021-2022 de l'ALSH mercredi et vacances, tarif à la ½ journée avec repas.

UNANIMITE

VII - RESSOURCES HUMAINES

7-1. Mutualisation d'un personnel de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) à la ville de Pamiers

Le Conseil a approuvé la mise à disposition du directeur du service financier de la CCPAP vers la commune de Pamiers, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, à 50% du temps complet et du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2022, à 20% du temps complet.

3 ABSTENTIONS

7-2. Création d'un emploi de vacataire intervenant gymnastique

Le Conseil a autorisé le Maire à procéder à la création d'un emploi de vacataire durant une partie de chaque année scolaire et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19,90 €.

UNANIMITE

7-3. Suppression de trois postes à temps non complet d'adjoint technique et création de trois postes à temps complet d'adjoint technique – cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux – catégorie C

Le Conseil a approuvé la suppression de 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet 30/35^{ième} au service du parc nautique Neptunia, et la création de 3 emplois d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ième} au service du parc nautique Neptunia à compter du 1^{er} janvier 2022.

UNANIMITE

7-4. Recensement de la population 2022

Le Conseil a autorisé le Maire à nommer le coordonnateur communal du recensement de la population, le coordonnateur communal adjoint, les agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, et à recruter trois agents recenseurs en externe, en contrat à temps complet 35/35ème sur une période de huit semaines sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – 7^{ème} échelon – échelle C2.

UNANIMITE

VIII - DECISIONS MUNICIPALES

8-1. Décisions municipales

Le Conseil a approuvé les décisions municipales n° 21-058 à 21-0n ci-après :

21-058	Remboursement par Monsieur NEBRASS Marouane des dommages aux biens mobilier urbain devant le collège RAMBAUD
21-059	Convention d'occupation précaire d'un local au n° 15 Rue des Jacobins à Pamiers par l'association LES ATELIERS CREATIFS DU SUD
21-060	Décision de résiliation – Accord-cadre à marchés subséquents portant sur des missions de maîtrise d'œuvre voiries et réseaux n° 201761
21-061	Radia AYAD / Mairie de Pamiers
21-062	Action en justice : ville de Pamiers c/ Mme Radia AYAD
21-063	Dépôt d'une déclaration préalable : Dépose clôture et portails, pose clôtures cimetière de Lestrade
21-064	Décision de résiliation – Marché de travaux de mise aux normes accessibilité AD'AP tranche 3 Lots 4 et 5 – Travaux de réhabilitation du R+2 de l'immeuble sis 7 place du Mercadal à Pamiers – INTECH Lots 5 et 6
21-065	Convention INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive – Site de l'île aux enfants
21-066	Exercice du droit de préemption – 25 rue Charles de Gaulle 09100 Pamiers
21-067	Mise à disposition de locaux – 5 impasse de la Papèterie

LE CONSEIL A PRIS ACTE